Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20260211-DELFCQCMAISSANT-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	15
Votants :	19

Le 11 février 2026
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **6 février 2026** s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAUVIN, Maire.

PRESENTS : BERTHE L. BOULO Y. BURBAN Sa. BURBAN Sy. CHAUVIN B. FOURAGE E. GUICHON L. HERVIEUX P. MAHE C. MOURRO S. OILLAUX P. PEDRON A. RICHARD D. RICHARD P. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : BOULO S. (procuration à MAHÉ C.) COILIER A. (procuration à BERTHE L.) LE ROUX M. (procuration à CHAUVIN B.) LAIDIN F. (procuration à OILLAUX P.)

Secrétaire de séance : PEDRON A.

Objet : Demande de subvention – remboursement du fonds de Concours ADS

Le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement sur la possibilité d'octroi d'un fonds de concours au titre de l'année 2026, ceci au regard des dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et plus particulièrement de l'article 186 portant sur le versement de fonds de concours et complétant les lois du 12 juillet 1999 et 27 février 2002.

Le Conseil Municipal de Caden sollicite le versement d'un fonds de concours communautaire au titre de **la rénovation et l'extension de la Maison médicale**.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Travaux	590.197,74 €	**Subvention attendue : Fonds de concours QC**	**11.500,00 €**
Maitrîse d'oeuvre	42.270,64 €	Reste à la charge de la commune	620.968,38 €
Total	**632.468,38 €**	**Total**	**632.468,38 €**

Pour mémoire, il s'agit pour Questembert communauté de reverser à la commune sous forme de fonds de concours le montant du remboursement de la dépense faite en 2025 par la commune au titre de l'instruction de ADS à Vannes Agglomération.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce plan de financement, et charge Monsieur le Maire de déposer la demande de fonds de concours auprès de Questembert Communauté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 12 février 2026.

Fait à Caden, le 11 février 2026
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de CADEN